



REGLEMENT INTERIEUR DU BWM

Préambule

Le présent document a pour but de préciser les droits et les devoirs des licenciés du **Badminton Wambrechies Marquette (BWM)**. Chaque adhérent du BWM se doit avant tout d'avoir le respect :

- des autres adhérents du BWM,
- des entraîneurs,
- du sport en général et du badminton en particulier,
- du matériel du BWM, du matériel municipal et de leur rangement,
- des horaires d'occupation des salles réservés au BWM,
- de la propreté des salles, des vestiaires et des abords.

Le BWM est une association où doit régner l'esprit collectif et sportif :

- en loisir ou en compétition, le badminton doit rester un moyen de s'exprimer sans pour autant aggraver moralement ou physiquement l'adversaire,
- en loisir ou en compétition, le badminton doit rester une activité dans le respect de l'intégrité morale et physique du joueur,
- les licenciés en compétition doivent rester responsables de leurs engagements sportifs vis-à-vis du BWM.

Article 1 - Tout manque de respect, toute agression verbale ou physique envers un adhérent, un entraîneur, un arbitre, un membre de la ligue, de la fédération, du public... sera soumis aux sanctions du club pouvant aller jusqu'à l'interdiction de venir jouer au BWM.

Article 2 - Tous les joueurs doivent obligatoirement être licenciés et à jour de leur cotisation pour pouvoir jouer au badminton. L'inscription est personnelle et n'autorise pas à inviter des joueurs non inscrits.

Article 3 - Toute personne désirant essayer le badminton pourra bénéficier de deux séances découvertes consécutives offertes après autorisation d'un membre du bureau. Le jour de la séance, scanner le QR code figurant dans la salle et renseigner le formulaire en ligne. Pour ces deux séances, les personnes devront être assurées personnellement et ne pourront en aucun cas se retourner contre le club pour quelque raison que ce soit.

Article 4 - Tous les adhérents sont licenciés à la Fédération Française de Badminton (FFBad) et bénéficient automatiquement de l'assurance de base qui y est rattachée. Ils peuvent toutefois souscrire des garanties complémentaires, la demande devant être faite au moment de l'inscription.

Article 5 - Aucun adhérent mineur ne pourra être inscrit sans autorisation parentale ou du tuteur légal.



Article 6 - La prise en charge des mineurs et la responsabilité du club ne sont assurées que pendant les heures d'entraînements. Les parents ou tuteurs, avant de laisser leur(s) enfant(s), devront s'assurer de la présence d'un entraîneur ou d'un responsable de la séance. De même, à la fin de l'entraînement, les parents ou tuteurs, devront reprendre leur(s) enfant(s) à l'intérieur du gymnase.

Article 7 - Concernant les horaires, l'heure de fin de créneau indiquée pour les activités de Badminton suppose que le gymnase soit libéré et propre à cet horaire précis. Il est donc impératif d'arrêter les activités 10 minutes avant l'horaire indiqué pour permettre le rangement du matériel et la douche des joueurs.

Article 8 - Pour leur sécurité et le respect des équipements, tous les joueurs devront porter une tenue adaptée à la pratique du badminton. En raison des traces qu'elles occasionnent sur les revêtements des salles, il est interdit de jouer avec des chaussures de sport à semelles foncées.

Article 9 - La FFBAD interdit le port de couvre-chef en compétition. Ce règlement ne s'applique qu'aux compétitions autorisées mais pas en jeu libre ou à l'entraînement dans les clubs.

Article 10 - Chaque adhérent est convié à diverses manifestations tout au long de la saison sportive et peut être amené à participer à leur organisation et à leur bon déroulement.

Article 11 - Le transport des adhérents mineurs pour les compétitions individuelles doit être assuré par les familles ou les tuteurs légaux.

Article 12 - La consommation d'alcool, de produits dopants ou de stupéfiants et de cigarettes est strictement interdite dans l'ensemble de l'enceinte sportive.

Article 13 - Les modifications éventuelles d'horaires, ou l'annulation ponctuelle de certains créneaux, seront annoncées par e-mail, et/ou les réseaux sociaux et le plus longtemps possible à l'avance. Chaque adhérent s'efforce de se tenir au courant de l'actualité du club via les moyens de communication. Le club décline toute responsabilité en cas d'incident survenant dans les enceintes sportives lors de créneaux annoncés préalablement comme annulés ou modifiés.

Article 14 - Les volants d'entraînements sont à la charge du BWM. Les volants pour les créneaux loisirs ou libres et pour les tournois sont à la charge des joueurs. Les volants sont fournis pour les championnats par équipe. Le club vend des volants plastiques et plumes à tarifs préférentiels.

Article 15 - Les entraînements adultes peuvent comporter des groupes de niveaux. Le choix de l'affectation du joueur revient exclusivement à l'entraîneur (non au joueur). Il peut d'ailleurs changer un joueur de groupe en cours de saison. Pour ces entraînements, les inscriptions et l'organisation peuvent être gérés par l'entraîneur.

Article 16 - Tous les joueurs licenciés pour les entraînements ne sont pas prioritaires sur les créneaux loisirs.

Article 17 - L'inscription aux tournois pour les jeunes s'effectue par les parents. Le paiement de ces tournois s'effectue par le club pour les poussins et les benjamins. En cas d'absence, c'est aux parents ou tuteurs de régulariser la situation (Voir Annexe Absence en tournoi).

Article 18 - En cas de blessure au cours de la saison, aucun remboursement ne sera possible.

Article 19 - Chaque joueur doit respecter le règlement intérieur du club. Le club se réserve le droit d'exclure un joueur en cas de non-respect des règles (sans remboursement de la cotisation).

Fait à *Wambrechies*

Le *18/08/2026*

Signature du président



ANNEXE AU RÈGLEMENT

ABSENCE EN TOURNOI DEPARTEMENTAL : QUE FAIRE ?

- Si l'absence est **avant la clôture des inscriptions** :

* pour les adultes : je retourne sur **Badnet** ou **ebad** et je procède à ma **désinscription**. Si j'ai payé en ligne mon remboursement sera effectué le lendemain du tournoi ;

* pour les mineurs : je **préviens mon entraîneur**.

- Si l'absence est **avant la réception de ma convocation et après la clôture des inscriptions** :

je retourne sur **Badnet** ou **ebad** et je procède à la **déclaration de mon forfait** ou j'envoie immédiatement un courriel à inscriptions@badnord.com. Si j'ai payé en ligne mon remboursement sera effectué le lendemain du tournoi.

- Si l'absence est **après réception de ma convocation et après la clôture des inscriptions** :

je dois justifier de mon forfait sous 5 jours maximum après la date du tournoi (même après avoir prévenu) **par un certificat médical ou certificat de travail ou certificat de décès...** que j'envoie par mail à inscriptions@badnord.com. Si je justifie de mon forfait, mon remboursement sera effectué le lendemain du tournoi en cas de paiement en ligne. **Dans le cas contraire, je serais suspendu et mon club me facturera les frais d'inscription qui sont dus.**